

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
13 JANVIER 2003

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 3 janvier 2003, accompagnée d'un ordre du jour comportant 71 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de Monsieur DI RUPO, Bourgmestre;
 Présents: M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
 B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. ~~SPEER, MILLER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, ~~THYSBAERT~~, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Chers Collègues, la séance est ouverte. Je vais vous demander de respecter une minute de silence à l'égard de notre Collège, Monsieur André LAGNEAU, qui nous a quitté et qui a été Conseiller communal et je l'ai connu très longtemps, sur ces bancs, durant près de 18 ans, nous aurons l'occasion d'y revenir, notamment dans les prochains jours, mais je pense que nous nous devons de saluer sa mémoire. Mes chers Collègues, les excusés: Laurence THYSBAERT, Joëlle KAPOMPOLE et Madame JOARLETTE, qui arriveront en retard; Monsieur le Ministre MILLER est retenu et nous prie de bien vouloir l'excuser. Le procès-verbal de la séance précédente est ici; par ailleurs, nous devons remettre les points 3 – 6 – 7 – 8 – 36 et 39; les points sur les A.C.S., nous les avons retirés car il y avait, dans la transcription de la convention, quelques difficultés et je remercie Monsieur VISEUR, en séance de travail, de l'avoir fait remarquer et nous reviendrons la fois prochaine sur le dossier en ordre. Je demanderai d'ailleurs, puisque j'ai vu que la Directrice du Service des Relations Humaines est là, d'être doublement vigilante sur la précision que les Conseillers communaux, à juste titre, demandent dans les documents transmis au Conseil, nous assumerons tout cela. Nous passons à l'ordre du jour.

1^e objet: POLICE – CIRCULATION

- a) Ciplu, rue des Robiniers et Placette de la rue Fassiau. Instauration d'une "zone 30"
 Police 6002/CI/8

ADOPTE à l'unanimité – 1^{re} annexe

- b) Mons, rue des Telliers. Instauration de deux emplacements de stationnement "handicapés" à hauteur de l'immeuble n°1. Police 6002/356

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Havré, rue du Château. Stationnement réservé aux autocars (partie comprise entre la Chaussée du Roeulx et le bâtiment technique Belgacom). Police 6002/HAV/18

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) Ghlin, rue Elisa. Instauration d'un emplacement de stationnement "handicapés" sur une distance de 6 m., au départ de la rue de Mons. Police 6002/GH/28

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- e) Jemappes, rue Croisette. Instauration d'un emplacement de stationnement "handicapés" entre les mitoyennetés des immeubles n°s 35/37 et 39/41. Police 6002/J/33

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Jemappes, rue du Plan Incliné. Réglementation du stationnement le long de l'immeuble n° 12. Police 6002/J/109

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- g) Mons. Croix-Place. Réglementation de l'accès. Police 6002/94

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

- h) Nimy. Place de Nimy. Réglementation de la circulation et du stationnement le lundi de 6h.00 à 15 h. – marché hebdomadaire Police 6002/NI/2

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

- i) Havré/Villers-Saint-Ghislain, rue Salvador Allende. Réglementation de la circulation. Police 6002/HAV/83

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

- j) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à la découverte de restes humains à Ghlin, rue des Carrières. Police 6002/GH/15

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

- k) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement du filet d'eau, à Obourg, rue des Bruyères, 63. Police 6002/OB/29

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

- l) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement sur collecteur à Saint-Symphorien, rue des Résistants, 3. Police 6002/JEM/114

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

- m) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à différentes fuites d'eau survenues à Mons, Chaussée de Bruxelles, 25. Police 6002/48

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

2^e objet: Autorisation d'ester en justice contre une personne qui reste redevable de la redevance pour la mise à la crèche d'un enfant. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

3^e objet: Le Manège – Mons. Convention de détachement de personnel ACS. 1^e 14/2864

REMIS

4^e objet: Personnel non enseignant. Octroi de chèques-repas. 1e 4931

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

5^e objet: Personnel contractuel. Limitation des fonctions à 65 ans dans le cadre du plan de gestion des finances communales. 1^e 211/2

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

6^e objet: Personnel non enseignant. Nouveau règlement de travail. 1^e 211/1

REMIS

7^e objet: Personnel non enseignant. Nouveau règlement en matière de présence et répression de l'alcool au travail. 1^e 14 PAT

REMIS

8^e objet: C.P.A.S. Approbation du règlement de travail applicable à l'ensemble du personnel de l'Administration centrale et de ses services. 1^e 4399

REMIS

9^e objet: Programme politique des grandes villes 2003. Approbation. Agence InfoJemappes.Flénu. be 2.2.3.1

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

10^e objet: Réparation de l'auto-échelle du Service Incendie. Modification du cahier spécial des charges. Ratification. Service Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

11^e objet: Réparation du camion-citerne du Service Incendie. Application de l'article 249 de la Loi communale. Ratification. Service Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

12^e objet: Acquisition de bancs - Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 1^e E/2002.766.145.DP

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

13^e objet: Acquisition de matériel et outillage pour le Service des Plantations. Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 1^e E/2002.766.147.DP

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

14^e objet: École V. Baudour à Havré - Mise en conformité incendie. Ratification de la modification du projet. 3^e 1^e E/2002.722.094.AS

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

Entrée de M. SPEER et Mmes NAMUR-FRANCK, KAPOMPOLE = 42 présents

15^e objet: Aménagements cyclables à réaliser à l'Avenue Lemiez à Hyon et à l'Avenue d'Hyon à Mons. Approbation du cahier spécial des charges et de l'avis de marché revus. 3^e 2^e E/2000.421.072.00.MC

Madame BROHEE, Conseillère: Mon intervention portera sur deux points, un sur l'aspect technique et l'autre sur l'aspect relatif à l'information. En fait, ces travaux sont réalisés grâce à des subsides accordés par le Ministre Wallon de la Mobilité et de l'Energie, l'Ecolo Monsieur DARRAS. Ces travaux doivent permettre une circulation sécurisée des cyclistes sur cette voirie, qui est un axe important de pénétration dans le Centre-Ville. La sécurisation de cette piste doit se faire, non seulement, par la réfection de la piste, elle en a d'ailleurs grandement besoin, mais aussi par des aménagements annexes qui sont relatifs, soit aux croisements avec les voiries latérales, à la réinsertion des cyclistes dans la circulation automobile en fin de piste et au stationnement des véhicules des riverains. Ces différentes questions ont été abordées lors de la réunion citoyenne de présentation du projet qui s'est tenue le 26 septembre 2002 et à laquelle assistait environ une trentaine de riverains. Sur base des propositions de Monsieur GARIN et des membres du GRAC, l'association des cyclistes, qui sont aussi, par ailleurs, riverains et utilisateurs, des solutions ont été proposées.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, ayez la gentillesse, d'habitude vous êtes tellement explicite et je me suis habitué à vous comprendre dès le premier regard, mais, ici, je n'arrive pas à comprendre.

Madame BROHEE, Conseillère: Je recommence?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, pas tout. Si vous me disiez ce que vous voulez.

Madame BROHEE, Conseillère: Ok. En fait, il y a des solutions qui ont été proposées par rapport à des aménagements techniques et les points de divergence portaient principalement sur le stationnement des véhicules des riverains et Monsieur GARIN a proposé la création de zones de stationnement alternées, sur la voirie. Vous allez me répondre que c'est de la compétence de la Police, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais, dans le cas des travaux de voirie, il est nécessaire de travailler, dès le départ, de façon concertée avec cette Police. Ce que d'ailleurs, manifestement, vous désirez faire puisque Monsieur GARIN était présent à la réunion citoyenne. Au point de vue technique, je voulais savoir si, suite à cette réunion citoyenne, une décision a été prise par rapport au stationnement des riverains et si oui, quelle est cette solution par rapport à l'aspect technique?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: De mémoire, Madame. Vous aurez remarqué en lisant le site Web, que le procès-verbal s'y trouve. Vous avez vu cela?

Madame BROHEE, Conseillère: Non, c'était la deuxième partie de mon intervention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Parce que j'imaginai que vous alliez me poser la question que j'anticipe, c'est pour cela que je suis le Bourgmestre, et qui se trouve dans le site. Donc, vous n'avez pas de difficultés mais, pour redevenir sérieux sur votre question, non. A ce stade-ci, c'est vrai que nous avons encore à décider, d'une manière formelle, de la manière avec laquelle nous allons régler cela. Je vais vous dire en puisant dans ma mémoire, quelle était notre idée. L'idée, c'est que l'Avenue d'Hyon, avec le plan de circulation d'Hyon, qui a pris un certain retard simplement parce que nous voudrions que les travaux se terminent à la rue Montreuil-sous-Bois etc, parce que, quand on va mettre en œuvre un nouveau plan, il faut faire des essais. Et que donc, nous voulons que l'ensemble des rues d'Hyon soient disponibles avec un staff de policiers pour pouvoir apprécier. Donc, les premiers jours, il faut être très présents puis on va mettre des cônes en plastique, etc, le temps de voir ce que cela donne en terme de fluidité. Parallèlement à cela, je ne vous cache pas que ce qui serait le mieux, pour les riverains et d'une manière générale pour ce quartier, c'est que cette Avenue d'Hyon ne soit plus une rue de transit et qu'on en fasse une rue résidentielle. Cela devrait être d'autant plus possible qu'une partie de la ceinture qui,

aujourd'hui, à l'allée centrale et les deux allées latérales dans le même sens, rappelez-vous que Transitec et tous les bureaux d'études qui tournent autour et alentours, nous recommandent de changer de sens dans une des bandes de circulation extérieures qui serait d'ailleurs vraisemblablement celle de l'intérieur, et si aujourd'hui on utilise l'Avenue d'Hyon comme lieu de transit, c'est parce que bon nombre d'automobilistes ne savent pas tourner à droite et donc, tout naturellement, poursuivent pour aller, par exemple, sur Maubeuge, Bavay, Ciply, etc. Donc, c'est dans ce contexte-là que nous comptons régler, d'une manière durable, les questions liées à l'alternance ou non et aux modalités de stationnement mais, pour le moment, on a, à mon avis, quelques mois de retard, en attendant la fin des travaux. La première proposition de plan de circulation, discussion avec la population, essai, mais on essaierait aussi, simultanément, la mise dans l'autre sens de la bande intérieure de la circulation sur la ceinture, pour tourner à droite et pouvoir aller rejoindre la Place des Chasseurs. Place des Chasseurs où l'on va créer un rond-point qui va permettre une fluidité beaucoup plus facile de la circulation. Donc, c'est la raison pour laquelle tout cela est toujours en gestation pour le moment. Ai-je répondu à votre question?

Madame BROHEE, Conseillère: A la première partie, oui. Mais j'avais une deuxième partie, je n'avais pas terminé.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah pardon, Madame. Parce que j'essaye de vous donner satisfaction, si faire se peut.

Madame BROHEE, Conseillère: On peut couper en deux parties, cela n'a pas d'importance. En fait, cette deuxième partie concernait justement le suivi qui était donné à cette réunion citoyenne, parce qu'effectivement, vous avez répondu partiellement déjà, lors de cette réunion citoyenne, il avait été mentionné que le procès-verbal de cette réunion se trouvait sur le site Internet. Des citoyens m'ont informé qu'ils étaient allés à la recherche de ce procès-verbal et ne l'ont pas trouvé. Ce matin, je suis allée sur le site et je n'ai pas trouvé, je m'informerai, de façon un peu plus précise, où se trouvent ces éléments...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: rubrique "vie communale", cliquez sur rencontres citoyennes. Double clic.

Madame BROHEE, Conseillère: Merci. Indépendamment de la présence maintenant de ces documents sur le site de la Ville, se pose quand même la question de l'information des personnes qui ont participé. Est-ce qu'on ne peut pas envisager d'envoyer, sachant que tous les citoyens n'ont pas accès à Internet, parce que tout le monde n'a pas les moyens ou l'envie de se connecter à Internet, est-ce qu'il n'y a pas moyen d'envisager à la suite des réunions citoyennes, de faire parvenir aux personnes qui le demandent un procès-verbal

des réunions et les décisions conséquentes qui seront prises. Je crois que dans le cadre d'une information, les personnes qui ont pris la peine de se déplacer, d'exprimer un avis, de s'exprimer, donner un retour serait quand même assez opportun.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, donc pour votre deuxième partie, outre les doubles clics, vous savez que nous avons des espaces numérisés. Donc, la Ville évolue, technologie, etc, A la bibliothèque ici en face, tout le monde peut avoir accès à Internet; maintenant, il va sans dire que si un citoyen ou une citoyenne nous envoie un petit mot en nous demandant le procès-verbal, on l'envoie. On ne va pas le faire systématiquement, parce que si on fait des réunions de 400 personnes, bon, mais si quelqu'un le demande, tout naturellement, nous répondrons.

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

16^e objet: Peintures dans les bâtiments scolaires. Ratification de la modification du projet.

3^e 1^e E/2002.722.090.DP

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

17^e objet: Acquisition de matériel spécialisé pour le Service des Plantations. Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 1^e E/2002.766.146.DP

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

18^e objet: Acquisition d'un tracteur pour le Service des Plantations. Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 1^e E/2002.136.029.DP

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

19^e objet: Salon Communal de Jemappes – Aménagements .Ratification de la modification du projet. 3^e 1^e E/2002.104.016.FW

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

20^e objet: AMAS - Centre Éducatif Léo Collard. Remplacement et acquisition de matériel de cuisine. Ratification de la modification du projet. 3^e 1^e E/2002.735.108.FW

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

21^e objet: Service des Plantations - Réfection d'une serre. Ratification de la modification du projet. 3^e 1^e E/2002.766.142.FW

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

22^e objet: Cimetières - Construction de columbariums. Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 1^e E/2002.878.251.FW

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

23^e objet: Acquisition de véhicules - lot 6: camion tribenne pour le Service de la Voirie. Ratification de la modification du mode de passation du marché et de la modification du projet. 3^e 1^e E/2002.136.030.FW

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

24^e objet: Maison de la Presse - Travaux de restauration. Mission d'auteur de projet. Ratification de la réduction des délais d'études. 3^e 1^e E/2002.104.009.MG

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

25^e objet: Waux-Hall - Remise en état de la grande salle. Mission d'auteur de projet. Ratification de la réduction du taux des honoraires. 3^e 1^e E/2002.766.144.MG

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

26^e objet: Église d'Hyon - Stabilité. Mission d'auteur de projet. Ratification de la réduction du taux des honoraires. 3^e 1^e E/2002.790.195.MG

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

27^e objet: Acquisition de mobilier pour le Service Technique de l'Urbanisme. Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 1^e E/2002.104.012.VM

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

28^e objet: Acquisition de bornes en pierre bleue et de bornes en fonte (2 lots). Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 2^e E/2002.423.062.MC/ID

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

29^e objet: Acquisition de matériel et outillage pour le Service Voirie. Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 2^e E/2002.421.051.ID

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

30^e objet: Travaux de marquages routiers. Ratification de la modification des quantités prévues au projet. 3^e 2^e E/2002.423.061.ID

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

31^e objet: Modification de la voirie vicinale. Suppression partielle du Sentier vicinal n° 40 à Maisières. Approbation du Conseil. 3^e 2^e A/8315/ID –C/10/11

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

32^e objet: RAETC. Implantation des terrains de tennis. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 3^e E/2002.764.999.TO

Madame MERCIER, Conseillère: C'est une information simplement, Monsieur le Bourgmestre. Je voulais vous demander pour quand était prévu le transfert des installations de tennis, avant le début de la construction, de la nouvelle tribune, je suppose? Est-ce qu'on a une date pour ce transfert? Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vais vous répondre. Nous faisons de notre mieux. Tout d'abord, je voudrais remercier la congrégation religieuse qui est propriétaire du terrain avec laquelle, via Monsieur Dufour, on a pu travailler dans des conditions tout à fait optimales. Maintenant, il va falloir faire un cahier des charges, installer ces terrains. Donc, la réponse va être un peu une réponse de normand, nous allons aller le plus vite possible, on va demander à la Région aussi d'aller très vite. D'ailleurs, on l'a déjà informée, donc, je ne suis pas en mesure de m'engager sur une date à ce moment, mais on va faire le maximum. L'idéal serait que les terrains puissent exister avant que l'on ne vienne avec les tracteurs et tout le bazar sur les terrains actuels. Cela c'est le bon sens même. Seulement, j'ai appris qu'entre le bon sens et les délais des procédures, cela n'est pas toujours aussi évident. Donc, le bon sens commande que vous ayez raison, les procédures que nous sommes tenus de respecter risquent de faire que le bon sens ne l'emporte pas. Mais on va tout faire pour essayer de rester dans le bon sens. Je ne sais vous dire que cela. Pour ce qui concerne le cahier des charges, cela va partir, on discute avec la Région Wallonne et on fait le maximum maximorum pour avoir les subventions et avancer. On s'en occupe et on est vraiment derrière le dossier.

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

33^e objet: RAEC Mons. Construction d'une nouvelle tribune – 3 lots – Projet remanié. Ratification. 3^e 1^e E/2003/SUB.764.140.AS

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

34^e objet: Obourg - Construction par le MET de 2 bretelles de liaison sur la R5. Nouvelles voiries régionales aboutissant sur des voiries communales. Approbation du Conseil dans le cadre des articles 128 - 129 du CWATUP. 3^e 2^e A/8339/ID-C/13/32

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

35^e objet: Lotissement rue Léon Save à Mons. Création de 4 lots avec équipement d'une voirie communale. (extension du réseau d'égouttage et réalisation d'un trottoir).

Approbation du projet. 3^e 2^e A/8338/ID/A/1.22

(SOUS RÉSERVE)

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

36^e objet: Fabrique d'Église Saint-Martin à Obourg. Budget général des dépenses et des recettes pour l'exercice 2002. Gestion f. 79010

REMIS

37^e objet: Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal pendant les mois de novembre et décembre 2002 pour l'administration centrale. Gestion financière EXTRA/CD0081

Monsieur VISEUR, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre, et puisque c'est la première fois que je prends la parole dans cette séance du Conseil communal, je tiens à vous remercier d'avoir remis le point 3 et d'être à l'écoute des remarques pertinentes de l'opposition lorsqu'elles sont justifiées et d'avoir remis le point plutôt que de vouloir faire passer le dossier à tout prix, c'est la sagesse de la majorité. C'est très bien! Alors, pour ce qui est du point 37, en général, une information qui passe sans débat, puisque c'est une simple information. Mais, il y avait ici, un gros prêt à l'Office du Tourisme de €1.420.000 ce qui est quand même un gros montant, et donc, j'avais demandé des explications en Commission. Je comprends qu'on ne puisse pas toujours les donner en Commission, mais je souhaiterais que Madame l'Echevine ou vous-même puissiez les donner maintenant sur la justification de ce gros prêt de €1.420.000 à l'Office du Tourisme.

Madame COLINIA, Echevine: Donc, comme je vous l'avais dit, c'était en grande partie pour la réfection de la grande terrasse extérieure du Waux-Hall. Aussi pour l'édification du pavillon d'accueil touristique sur la Place Léopold, donc sur la place en face de la gare et ce qu'on avait oublié, c'était la mise en valeur du site de la Maison Van Gogh de Cuesmes. Et si vous voulez que je vous ventile toutes les dépenses, je les ai ici, mais ce sont les trois gros postes qui nécessitent cet emprunt de €1.420.000. Alors, l'Office du Tourisme ne sait bénéficier des subventions octroyées par la Région Wallonne que sur la production des factures acquittées. Et ce qui l'astreint à assumer l'intégralité des dépenses en préfinancement. Et donc, c'est ce que l'on appelle un emprunt part tiers, c'est-à-dire que pour bénéficier de conditions beaucoup plus favorables, c'est la Ville qui emprunte. Presque la totalité de l'emprunt sera remboursé par l'Office du Tourisme sur les subsides et le petit solde qui restera et qui n'est pas couvert par les subventions sera également à charge de l'Office du Tourisme. Donc en fait, la Ville ne dépense rien du tout.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Bon, je comprends bien le mécanisme. Je suppose que c'est pour avoir des conditions de prêt plus intéressantes que cela se fait, mais, est-ce que, au fur et à mesure que les subventions arrivent, le prêt est remboursé directement sans indemnités

de dédit, ni rien du tout, c'est bien comme cela que cela fonctionne? Ce n'est pas un prêt qu'on va devoir encore traîner pendant 20 ans?

Madame COLINIA, Echevine: Non, pas du tout. Dès que les subventions arrivent, je viens de vous dire que la Région Wallonne ne donne les subventions que sur présentation des factures acquittées et donc, quand on a la subvention, l'Office du Tourisme rembourse directement la Ville. Si vous voulez la ventilation, je l'ai.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, là, c'est une information. Venons-en au classement.

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

38^e objet: Projet de classement comme monument de l'immeuble sis rue des Sœurs Noires, 8 à Mons. Urbanisme BC 1079/aub

Madame MERCIER, Conseillère: C'est simplement une marque d'intérêt, Monsieur le Bourgmestre, parce que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt précisément, le dossier remis par Christiane PIERARD et je trouve qu'elle a bien fait d'alerter la Ville parce que l'architecte Charles Emmanuel FONSON est vraiment un tout grand nom dont Mons peut s'enorgueillir. Je trouve qu'assister à la vente de ce bijou fort mal en point, je vous l'accorde, serait un crime de lèse architecture. Aussi, le projet de classement me paraît-il d'une grande urgence. J'espère qu'on va y arriver.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame, on va tout faire pour, c'est l'ancienne imprimerie qui est juste à côté du Cercle, oui, c'est un très bel endroit.

Madame MERCIER, Conseillère: Mais c'est parce que c'est vrai, toute la partie, la maison, le jardin, etc, tout cela est mis en vente, c'est pour cela.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je ne voudrais pas m'aventurer de trop mais je pense qu'il y a quelqu'un qui a acheté cela. Mais, indépendamment du fait que ce soit un privé qui soit propriétaire, nous pouvons faire en sorte qu'on respecte le bien. Donc, je dirai le caractère privé n'est pas gênant, ce qu'il ne faudrait surtout pas, c'est détruire ce jardin devant, l'intérieur même et la façade de la maison qui a de l'intérêt. Donc, voilà.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, c'est surtout cela, que cela ne soit pas repris par un promoteur qui en fera un immeuble à appartements.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui; qu'il utilise le jardin devant, il serait tenté par cela.

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

39^e objet: Schéma de structure et règlement communal d'Urbanisme. Avenant n°4 – Programme communal de mise en œuvre des Z.A.D. Urbanisme UR2002

REMIS

40^e objet: Information au Conseil communal des emprunts passés par la Régie foncière durant l'exercice 2002. Régie foncière EMP/023012

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

41^e objet: Mons. Grands Prés. Hall Multifonctionnel et archives générales du Royaume. Acte de renonciation anticipée au droit de superficie sur le sous-sol accordé par la Ville de Mons à Dexia Banque SA dans le cadre du leasing immobilier. Régie foncière HALL/VENTE/021219

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

42^e objet: Mons. Grands Prés. Hall Multifonctionnel et archives générales du Royaume. Acte d'aliénation du sous-sol du hall à l'État fédéral en tant que dépôt d'archives. Régie foncière HALL/VENTE/021220

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

43^e objet: Cellule foncière. Saint-Denis. Rue de la Brisée. Aliénation de gré à gré de deux parcelles de terrain appartenant à la Régie foncière, cadastrées section A n° 17d/02 et 18c/02, d'une contenance respective de 01 a et 03 a 20 ca. Cellule foncière CF/MDB/13.01.03.02

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

44^e objet: Cellule foncière. Mons. Rue d'Enghien. Acquisition, pour cause d'utilité publique et sans stipulation de prix, d'un bien appartenant à la Régie des Bâtiments, d'une superficie de 61 ca, cadastré sur Mons, 3^e Division, section F n° 506 g. Cellule foncière CF/MDB/13.0103/01

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

45^e objet: Aliénation de quatre lots découlant du lotissement de la parcelle de terrain sise à Saint-Symphorien, rue Paul Dufour, cadastrée section A n° 2 C d'une contenance de 61 ares 73 centiares. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

46^e objet: Désaffiliation de la Ville de Mons dans le cadre des Fusions et Restructurations des Sociétés de Logement de Service Public. Cellule Logement AA.JR.I

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

47^e objet: Enseignement fondamental et secondaire communal. Modification du règlement d'ordre intérieur. 8^e 1^e 64

Madame JUNGST, Conseillère: Oui, je voudrais juste intervenir sur ce point. En fait, il concerne une modification du règlement d'ordre intérieur, et au niveau des conseils de

participation. Alors, on en a discuté assez longtemps en Commission et je trouvais cela quand même important d'en parler au sein du Conseil communal, parce que, effectivement, au sein de chaque école du réseau communal, que ce soit au niveau fondamental et secondaire, il existe donc des conseils de participation, qui doivent répondre aux normes décrétales imposées par la Communauté Française et des renseignements pris lors de cette Commission, il s'avère que le taux de participation et le contenu des discussions sont fort difficile à mener. Alors, je voudrais simplement attirer l'attention du Conseil sur ces données parce qu'il nous semble que lorsqu'on parle de participation, je pense qu'au niveau de Mons, on parle de budget participatif, on parle de beaucoup de lieux de participation, il y en a déjà qui existent et nous devrions peut-être nous atteler à les faire vivre et les faire vivre le mieux possible. Et donc, même si nous respectons les règles définies par la Communauté Française, c'est-à-dire d'avoir au moins deux conseils de participation par an, il s'avère que un en début d'année et un en fin d'année, nous semblent, en tous les cas, peut propice à une large et massive participation des différents interlocuteurs. Dès lors, je pense qu'il serait souhaitable de se pencher peut-être un petit peu plus précisément sur ces questions.

Monsieur DARVILLE, Echevin: Comme je l'ai expliqué en Commission, ces conseils de participation sont définis par le Décret avec une représentation excessivement précise et les parents qui sont représentés dans ces conseils de participation sont soumis à un vote à l'intérieur de leur école, donc, ils sont élus à l'intérieur des écoles. Ces parents, quand ils sont élus, ils sont repris dans les listes et puis ils sont convoqués. S'ils ne se présentent pas au conseil de participation, je suis désolé, il n'y a pas de jeton de présence, donc, il n'y a pas de sanction, il n'y a rien, on ne sait rien faire s'ils viennent ou pas, mais ils sont élus. Alors, on ne se contente pas de respecter le Décret: en dehors de ces conseils de participation pendant toute l'année scolaire, nous allons faire des réunions dans les écoles où nous ouvrons beaucoup plus largement le débat à tous les parents, à tous les enseignants, nous les voyons séparément et nous les voyons ensemble pour que là, un vrai débat démocratique puisse avoir lieu entre la famille de l'enseignement et le PO. Donc, un dialogue s'installe et je crois que, ici, à la Ville de Mons, on n'a pas attendu qu'il y ait une disposition décrétales pour entamer le dialogue car, Madame JUNGST vous avez parfaitement raison, il est excessivement important de dialoguer et de voir ce qui se passe dans les écoles et d'écouter ce que les parents ont à dire mais pas seulement ce que les parents élus aux conseils de participation ont à dire, nous devons écouter ce que tous les parents ont à dire. Donc, le débat il a quand même lieu dans toutes les écoles, voilà.

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

48^e objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour l'ICET PS de la Ville de Mons. Modification du cahier des charges. 8^e 1^e E/2002/BD/k18

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

49^e objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique (cours de couture) pour l'ICET PS de la Ville de Mons. Modification du cahier des charges. 8^e 1^e E/2002/BD/k19

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

50^e objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique (cours de sérigraphie) pour l'ICET PS de la Ville de Mons. Modification du cahier des charges. 8^e 1^e E/2002/BD/k113

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

51^e objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour l'École Industrielle Supérieure de la Ville de Mons. Modification du cahier des charges. 8^e 1^e E/2002/BD/k14

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

Sortie de Mme GUEPIN = 41 présents

52^e objet: Repas scolaire. Modification du tarif en vigueur. 8^e 1^e 2003/BD/kl/AD

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

53^e objet: ASBL "Gestion Centre Ville-Mons". Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/C2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

54^e objet: ASBL "Gestion Centre Ville-Mons". Budget de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/B2002.ASBL

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, on peut un peu s'étonner de ce que le budget réservé à l'asbl Gestion Centre-Ville se trouve diminué cette année alors que, précisément, le rôle de cette asbl, au vu des événements qui vont arriver en automne, son rôle devrait être majeur. Donc, nous ne voterons pas ce point mais, par curiosité, j'aurais voulu savoir ce qu'en pensait notre ami LECOCQ.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Il n'en pense rien.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Cela ne m'étonne pas!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais, en général, on interpelle le Collège. Donc, vous vous abstenez? Vous votez contre? Oui, résolument contre. Les Ecolos aussi. Vous souhaitez intervenir, Madame?

Madame JUNGST, Conseillère: Oui. Non, il ne s'agit pas d'être contre puisque de toute façon il s'agit, au point 54 d'approuver un budget pour l'exercice 2002, donc, c'est déjà passé, donc, il n'y a pas de raison de s'inquiéter. Effectivement, je m'interrogeais aussi par rapport à cette diminution du subside de la Ville pour cette asbl Gestion Centre-Ville, et bon, j'ai reçu une réponse en Commission me disant, qu'en fait, la différence allait être assurée par Forum Invest. Alors, puisqu'on est déjà en 2003, je voudrais savoir en fait si nous avons des garanties précises par rapport à cette intervention et est-ce que cela va bien couvrir la différence, c'est-à-dire plus ou moins ces 4 millions d'anciens francs.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Oui, écoutez, d'abord je ne peux que m'en référer au plan de gestion, donc le plan de gestion que nous avons accepté, prévoyait, effectivement, de réduire la dotation à un million et demi. Bon, c'était une dotation de 5 millions, rappelez-vous au moment où nous avons pris cette décision, nous avons identifié en 2001, une réserve de trésorerie qui devait être autour de 7 à 8 millions, 7 millions 6, je pense. C'est sur base de ces réserves de trésorerie que nous avons pris la décision, sans mettre en difficultés l'asbl Gestion Centre-Ville, bien entendu, puisque le million et demi ajouté à ce que la Région Wallonne donne, parce que l'argent principalement vient de la Région Wallonne pour l'asbl Gestion Centre-Ville est strictement nécessaire à sa vie et même à sa survie puisque vous vous interrogez. Maintenant, moi, à titre personnel, je n'ai pas d'assurance signée de la part de Forum Invest comme personne au Collège, je le suppose, mais nous avons entendu la même chose de la part des promoteurs qui disaient qu'ils aideraient le Centre-Ville tous azimuts, je ne peux que faire confiance à ce qu'ils ont annoncé. En tout cas, l'asbl Gestion Centre-Ville N'est pas en péril avec le million et demi que nous leur accordons.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, il y a une part privée qui supplée la difficulté "financière". Et donc, globalement les capacités de travail de l'asbl ne sont pas altérées. Madame?

Madame JUNGST, Conseillère: Déjà pour 2002, parce qu'en fait c'est le budget 2002...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Déjà pour 2002 la part du privé augmente...

Madame JUNGST, Conseillère: ... et donc, c'est pour ça que je me disais qu'on devrait déjà avoir des garanties un peu plus précises puisqu'il s'agit de 2002. En 2001, en tout cas, il n'y avait rien qui était repris.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, puisque c'était en 2002. Moyennant cette précision, que fait le groupe ECOLO? Abstention! C'est pas clair?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Excusez! Je veux quand même justifier l'abstention, puisqu'on s'abstient. Ce qui ne nous paraît pas très clair c'est que sur un budget 2002, Forum Invest donnerait de l'argent en 2002 sur ce budget 2002, alors que ce ne sera qu'en 2003 qu'il sera opérationnel.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais oui mais chez ces gens-là...

Monsieur VISEUR, Conseiller: Il n'y a pas de garantie qui...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: ... mais non mais ils ont quand même fait d'autres types d'efforts, n'est-ce pas, ils ont acquis des terrains, ils ont déjà une action "sociale" qui ne date pas d'hier, déjà sous le précédent Collège, il y a eu mille et un contacts, je n'en sais rien moi, sur la réservation du terrain, est-ce qu'ils n'ont pas participé à soutenir l'une ou l'autre manifestation et donc, manifestement, ils ont soutenu l'asbl Centre Ville, on ne va pas s'en plaindre!

Madame JUNGST, Conseillère: On ne s'en plaint pas, simplement on voulait avoir la garantie que c'était bien en 2002 qu'il y avait ce soutien.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà! Vous avez posé une question, on vous a répondu, les moyens d'action restent identiques, plutôt que ce soit nous c'est le privé, en l'occurrence, je m'en réjouis. Moyennant cela, puis-je considérer votre abstention comme une abstention positive pour que je ne sois pas chagriné?

Monsieur VISEUR, Conseiller: C'est un soutien à Forum Invest!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je n'en demandais pas tant!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI: Monsieur R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, Monsieur MERCIER, Mme COUSTURIER, Monsieur FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, Monsieur VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 60^e annexe

55^e objet: ASBL "Office du Tourisme de Mons". Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/C2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

56^e objet: ASBL "Office du Tourisme de Mons". Budget de l'exercice 2002. Approbation.
Gestion financière C/B2002.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

57^e objet: ASBL M.O.H.A." Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/C2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

58^e objet: ASBL "M.O.H.A." Budget de l'exercice 2002. Approbation.
Gestion financière C/B2002ASBL

Madame JUNGST, Conseillère: Oui, en fait simplement le budget global du MOHA est en léger déficit et donc nous nous interrogeons un peu sur quel type de déficit; même si ce n'est pas notre mission principale au Conseil de remplacer les Conseils d'Administration des clubs sportifs et des asbl, il me semble quand même important, vues les missions et vue l'importance malgré tout au niveau du sport pour la Région de Mons qu'occupe le MOHA au niveau de l'athlétisme de veiller à sa bonne vie et à sa bonne gestion. Et donc, je posais la question simplement à savoir: est-ce que le déficit est un déficit structurel et dès lors, ne devrait-on pas, nous au niveau de la Ville, faire un effort dans leur sens puisque nous sommes tous d'accord de dire qu'ils font vraiment un excellent travail, ou bien, est-ce que c'est un déficit plus occasionnel. J'avais posé la question à Monsieur l'Echevin, donc je suppose que je vais avoir une réponse.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: La réponse est que, vous avez raison, force nous est de constater qu'il y a un déficit. Le Conseil Communal maintenant – on pensait le Collège mais puisque vous posez la question – nous devons attirer l'attention des responsables du MOHA et leur demander comment, pour l'année prochaine, ils envisagent d'essayer de le résorber, en tout cas de le réduire. On peut vivre avec un certain déficit, un certain temps par des emprunts mais on ne peut pas vivre tout le temps avec des déficits. Et nous ne pouvons pas, nous, systématiquement, avoir pour politique de pallier la situation parce que alors on met le doigt dans un engrenage sans fin. Par ailleurs, ce sont des dépenses facultatives. Donc, je pense que par prudence et pour éviter tout précédent, ce qu'il faut faire c'est attirer leur attention et voir comment eux envisagent de préserver l'équilibre. Ok? Et nous le ferons au nom du Conseil Communal suite à cette question.

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

59^e objet: Tarif à appliquer aux Piscines gérées par la Ville de Mons. Sports SE 5006

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

60^e objet: ASBL « Maison de la Laï cité » de Mons. Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/C2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

61^e objet: ASBL "Maison de la Laï cité" de Mons. Budget de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/B2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

Entrée de Mlle THYSBAERT = 42 présents

62^e objet: Création d'une Plate-Forme d'Observation et d'Actions en faveur des moins valides. Solidarité et Affaires sociales

Monsieur MERCIER, Conseiller: Voilà, c'est à propos de l'installation de la plate-forme pour les personnes handicapées. Je ne m'embarrasserai pas de terminologies quant à savoir plate-forme ou d'autres noms, c'est pas ça tellement mon but aujourd'hui mais, en fait, je pense que faire coïncider cette plate-forme avec l'année européenne de la personne handicapée, ça me paraissait être tout à fait pertinent. Seulement, il y a déjà eu des tas d'années consacrées à des tas de choses, si je ne m'abuse, il y a eu l'année consacrée à la femme, aux enfants, aux aînés et je ne voudrais pas que cette année européenne de la personne handicapée soit plutôt une étiquette. Il faudrait que dans les faits, on intervienne et qu'il y ait un mieux-être apporté à la personne handicapée. J'ai traîné ma bosse un petit peu dans toute sorte de région du monde et même parfois dans certains pays sous-développés. Il m'est apparu là-bas que des réalisations étaient faites en faveur des personnes handicapées et à certains égards, peut-être mieux que dans nos régions. Alors, à ce niveau-là, est-ce qu'il ne serait pas pertinent de faire un peu comme on a l'habitude de faire, un petit peu comme la carotte qui fait avancer l'âne, de faire un concours, de donner un prix à toute organisation ou à tout service ou à toute personne qui pourrait faire pendant cette année quelque chose en faveur des personnes handicapées. Que ce soit à tout niveau. Par exemple, dans l'accessibilité, rendre plus accessible une infrastructure sportive, des services publics, à d'autres niveau, que ce soit par exemple un club sportif qui ouvre ses portes à des personnes handicapées. Je pense à un club cyclo qui pourrait mettre à la disposition de personnes handicapées des gens pour les piloter au niveau du tandem, qu'un

autre club ouvre ses portes par exemple à des handicapés mentaux pour leur faire découvrir à la fois ce sport mais leur permettre peut-être de se réaliser également. Je pense, ici, par exemple, à l'hypothérapie. Par exemple, pour les sourds, à l'occasion d'un colloque ou d'une animation quelconque que l'on ferait, que l'on pense au langage gestuel et pourquoi pas que ça se fasse également un petit peu comme on le fait à la RTBF au niveau de nos médias locaux. Je pense à Télé MB. Dans des infrastructures sportives, donner l'accès à des personnes handicapées, aussi bien, par exemple, au niveau de l'Albert qu'au niveau du basket. Je crois qu'il y a des pourparlers et que ça se fait déjà pour des gens en voiturette. On parle de donner l'accès aussi à des personnes aveugles qui viendraient accompagnées d'un guide et pourquoi pas pousser le bouchon un petit peu plus loin, comme on le fait à l'Excelsior de Mouscron et que la personne aveugle ait sur les oreilles un casque qui lui donne un certain nombre d'éléments. Où aller chercher ces éléments? Peut-être une personne dans l'assistance qui le fait, ou alors, peut-être les gens qui sont en train d'effectuer les reportages radio ou les reportages télévision. Il y a tellement de choses que l'on pourrait envisager et envisager de lancer un concours, de donner des prix. Vous me direz pour des prix il faut des budgets. Je pensais ici au fameux Prix Mercure avec ses différentes facettes. Peut-être que tout n'est pas attribué et qu'on pourrait réserver une part importante de cette année européenne de la personne handicapée pour toute personne ou pour toute organisme qui réaliserait quelque chose en faveur des personnes handicapées. Il faut que notre bonne vieille Ville de Mons bouge un petit peu. Il faut que nous soyons quelque part, comme vous voulez être le phare pour la culture au niveau de la Belgique, au niveau de la Région, il faudrait peut-être que pour les personnes handicapées, ça bouge un petit peu. Et que l'on aide les gens qui ont moins de chance, finalement. Moi, je suis aveugle, je considère que j'ai de la chance peut-être grâce à ma famille, grâce à mes amis, mais tous mes amis handicapés n'ont pas cette même chance et il faudrait que les pouvoirs publics, il faudrait que nous lancions des synergies. Il faudrait que des gens nous aident, que des gens soient là pour nous épauler et je crois que ce concours, ce serait évidemment ce qui pourrait faire avancer les choses cette année-ci et si la mécanique est lancée, peut-être bien que ça va ouvrir des tas de portes. Seulement, je vous mets aussi, il faut quand même – pour un aveugle, c'est un petit peu comique – mettre les yeux en face des trous des gens. Il faut que les gens sachent que quand ils font quelque chose, qu'ils se concertent avec des personnes handicapées. Je vais vous donner un exemple, un exemple frappant. Quand on parle au commun des mortels, on dit: "Ah! La Place Léopold devant la Gare de Mons, ça, ça a été pensé pour les aveugles et elle a un feu rouge sonore!" Oui, mais, vous

savez, je suis allé une année en Turquie et on me disait qu'il y avait des feux rouges que dans certains pays les feux rouges c'était uniquement décoratif. Eh bien, pour les aveugles, je crois que ce feu rouge de la Place Léopold est un petit peu décoratif. Quelle est la fonction d'un feu rouge pour guider une personne aveugle? Il faut d'abord que cette personne, si elle se trouve, imaginons, à la sortie de la Gare, il faut tout d'abord qu'elle entende où se trouve le feu rouge pour se diriger vers le feu rouge! Or, le son est tellement discret qu'on n'entend même pas! Le principe du feu rouge, vous avez une certaine sonorité pour vous amener au feu rouge et puis cette sonorité change et quand cette sonorité change vous savez, vous personne déficiente visuelle, que vous pouvez traverser. C'est ça sa fonction propre. Alors, peut-être bien regarder dans la mécanique de ce feu rouge s'il y a déjà pas moyen d'augmenter le son. Il n'y aurait pas de gêne pour les riverains puisque les premières maisons se trouvent à 70 – 80 mètres. Alors là, où il y a eu vraiment l'idée pensée géniale, c'est dans ces blochets métalliques qui sont censés nous piloter au travers de cette place pour nous conduire au bus ou pour nous faire accéder à la rue de Houssière ou à la rue Rogier. Au départ, lorsque nous avons rencontré les personnes qui allaient s'occuper des travaux – et il y en avait plusieurs, il n'y avait pas seulement la Ville de Mons qui était impliquée mais il y avait des tas d'autres sociétés qui étaient impliquées – on avait demandé d'avoir des bandes lisses. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir cette place qui est entièrement pavée, qu'on ait des bandes lisses pour nous diriger vers les bus ou vers la rue de la Houssière ou la rue Rogier. Bandes lisses, non seulement pour les personnes aveugles pour qui ça sert de repère, dès qu'on sort de cette bande lisse et qu'on se retrouve sur les pavés, on sait qu'on n'est plus dans le bon chemin, on revient sur la bande lisse et ça nous conduit juste là où il faut, en nous permettant d'éviter, vous savez, ces petits poteaux qui sont là avec ces chaînes tellement intéressantes si l'on veut trébucher dedans. Eh bien, ces bandes lisses nous permettraient d'éviter tous ces écueils pour nous personnes aveugles. Mais elles permettraient aussi aux gens qui sont en voiturette d'avoir un réceptacle beaucoup meilleur pour faire marcher leur voiturette. Elle permettraient aux personnes âgées qui se dirigent vers la Gare, de ne pas avoir cet écueil de ces pavés. Ce sont toutes des choses qui ont été faites, on avait contacté des personnes handicapées au départ. Pendant la réalisation, on a cru que c'était bon par exemple de mettre ces blochets à la place de ces bandes lisses. En fait, c'est presque du funambule que nous faisons, nous personnes aveugles, quand on veut suivre notre trajet en suivant ces blochets. Nous avons donné un blochet, vous voulez en trouver un autre, eh bien, mettez un bandeau sur les yeux et essayez de le faire, je vous paie des prunes si vous faites dix mètres! C'est pas possible!

C'est pas possible! Alors, dans ce prix qu'on remettrait, éventuellement à des personnes ou à des organismes qui feraient des choses intéressantes pour nous, il faudrait que pour la préparation de ce que ces gens-là veulent faire, qu'ils se concertent également avec la plate-forme des personnes handicapées et que les personnes handicapées leur disent le bien-fondé de ce qu'ils vont réaliser. Vous êtes tous, vous personnes non handicapées, animées de très bonnes intentions. Je viens de revenir de Bruxelles, maintenant, je suis descendu du train, directement on se précipite, on me demande si on peut m'aider. Vous avez tous un cœur grand comme ça, seulement, quelquefois, vous pêchez – je vais pas dire par omission – mais par manque de connaissance! Concertez-vous avec les personnes handicapées, voyez cette plate-forme que l'on va créer, que l'on a créé déjà et demandez aux personnes handicapées et à ce moment-là on vous donnera des idées un petit peu dans le genre de celles que je vous ai données et je crois que notre ville pourra faire avancer les choses. Et mon plus grand souhait est que cette ville qui maintenant a une vocation culturelle, a d'autres tas de vocations, qu'elle ait aussi la vocation de vouloir être une ville qui soit vraiment ouverte aux personnes handicapées. Je pense encore à autre chose qui me vient à l'esprit. Quand vous arrivez sur la Place de Bruges et que vous arrivez là au milieu de cette place, il y a là une maquette en relief très jolie pour des personnes voyantes, mais nécessaire pour nous. Ce serait chouette si l'Ecole d'Architecture, par exemple, pouvait mettre... on est en train d'installer maintenant un petit habitacle, je ne sais pas très bien ce que c'est, une petite "gayole"! Une belle petite gayole! Eh bien, il faudrait que cette belle petite gayole, en fait, nous servent à nous, personnes handicapées, aussi. Qu'il y ait, par exemple, une maquette nous expliquant où est le Beffroi, où est la Collégiale Sainte Waudru pour qu'on puisse se situer dans notre Ville. Et en parlant de cette fameuse gayole, une petite suggestion encore: si vous mettez une petite sonorisation sur le coin de cette gayole, eh bien déjà nous, en sortant de la gare, Michel, mon copain qui conduit les chiens pour aveugles, que vous voyez sans doute très souvent parcourir, il y a quelques jours, il me disait: "Willy, tu ne peux pas intervenir parce que le feu rouge ne marche pas! Moi, je n'ai pas retrouvé le feu rouge avec mon chien!" Et il s'est rétabli, ça c'est ok, je lui ai dit à Michel. Et il me dit: "Tu sais, si on mettait là une petite musique sur le coin de cette fameuse gayole, ce serait encore un point de repère pour nous." Donc, pour toute personne, pour vous la Ville de Mons, pour toute personne qui veut arriver à faire quelque chose, qu'elle se concerte avec la plate-forme des personnes handicapées et nous les personnes handicapées qui participons à cette plate-forme serons là pour leur suggérer à la fois des idées mais aussi pour leur dire si leurs idées, bien qu'animées de bonnes

intentions, ne sont pas toujours idéales. Je voulais faire un grand "coup de gueule" aujourd'hui parce que l'année européenne de la personne handicapée, ça n'arrive pas tous les jours et il faut que ça bouge, il faut qu'on fasse quelque chose pour les personnes handicapées et que notre Ville soit peut-être à ce niveau-là aussi à la pointe de l'actualité. Voilà, merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur MERCIER. Nous ne considérons pas cette intervention... oui!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Vous allez répondre? Je voulais intervenir!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah! Bien entendu! Je vous en prie. J'allais répondre mais vous pouvez intervenir.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Merci, mais je préfère intervenir avant que vous répondiez au grand "coup de gueule" de Willy MERCIER, mais qui était de toute façon à mon avis parfaitement réussi.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, non, mais justement ce n'était pas un "coup de gueule"!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Alors, je voulais intervenir pour dire aussi que nous sommes tout à fait contents que quelque chose se relance au point de vue des handicapés puisqu'il y avait une Commission consultative des personnes handicapées mais qu'on peut considérer comme défunte depuis de nombreuses années et donc, il n'y avait plus rien vraiment qui servait au dialogue avec ces personnes-là. Alors, je me réjouis aussi que dans cette plate-forme, il n'y aura pas que des personnes handicapées mais qu'elle sera ouverte à d'autres milieux, le milieu de l'Economie, le milieu de la Culture, etc. parce qu'on pense toujours handicapés, accessibilité, trottoirs ou sonnerie feux rouge, etc. mais je crois que le problème d'handicapés c'est aussi leur insertion dans l'économie, leur insertion dans la culture et donc, il est important d'avoir élargi de cette façon-là la plate-forme. A mon avis, on pouvait tout simplement changer un peu les statuts de la Commission consultative pour accueillir de nouvelles personnes, il ne fallait pas nécessairement la dissoudre pour faire quelque chose, parce que ce quelque chose d'autre, plate-forme d'observation et d'action, l'action sera quand même toujours à la merci de ceux qui ont les budgets. Cette plate-forme n'a pas d'existence juridique, c'est une association de faits, c'est donc pas une asbl, elle ne va pas recevoir de subsides ni quoi que ce soit, donc à part réfléchir ou lancer des "coup de gueule" comme Willy MERCIER vient de faire, elle n'aura pas beaucoup d'autres moyens d'action. Ce sera le pouvoir communal qui sera lui-même gestionnaire de l'action ou des actions qui pourront être entreprises et donc il ne faudrait pas non plus se leurrer sur les

possibilités que cette plate-forme aura mais j'espère que ce sera le relais qu'il faut à la Ville pour pouvoir entamer précisément des actions.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Alors, si Madame l'Echevine me le permet, en concertation avec elle, tout d'abord, il va sans dire que cette plate-forme d'observation et d'action en faveur des moins valides est une plate-forme qui, non seulement va être concertée pour une série de mesures que pourraient prendre le Collège et le Conseil Communal mais qu'il faut en faire un lieu de réflexion stratégique à l'instar de ce que viennent d'indiquer nos collègues. Je voudrais dire à Monsieur MERCIER que, très objectivement, son intervention était une intervention fort juste et nous partageons ses soucis. Et je dois dire aussi, qu'à titre personnel, je le partage d'autant plus que ce n'est pas la première fois que l'on nous interpelle à juste titre sur ces questions. Alors, tout d'abord pour ce qui concerne ces fameuses chaînes, beaucoup de personnes malvoyantes et non voyantes étaient intervenues. J'avais moi-même demandé qu'on les supprime, ou qu'en tout cas qu'on réexamine la situation. Il est possible, parce que je ne suis pas allé à la gare de ces jours-ci, que ce soit fait. En tout cas, Monsieur l'Echevin, Richard BIEFNOT, va vérifier et on essaiera d'examiner, si ce n'est pas fait, nous ferons procéder dans les meilleurs délais à la modification voire la suppression de ces chaînes. Deux, le feu rouge. Je me propose une énième fois de rédiger une lettre au MET en insistant pour qu'en effet ce feu rouge puisse être doté d'un niveau sonore adéquat comme vous l'indiquez. Je comprend parfaitement qu'il faut qu'il y ait un niveau sonore continu suffisant pour qu'on puisse repérer d'abord le feu rouge et puis que le type de son se modifie, ce qui permet au malvoyant ou au non-voyant de comprendre qu'il peut traverser. Autre élément: les bandes lisses; vous posez une question, je partage votre opinion, nous ne pourrions concevoir quelque chose que dans des délais relativement longs parce que cette Place Léopold constitue un souci, oserais-je vous dire un souci esthétique, un souci opérationnel mais qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Nous avons maintenant introduit au niveau de l'Union Européenne de nombreux projets sur la Grand Place, un certain nombre de rues, un certain nombre de lieux, je pense qu'on doit essayer de mener à bien ces projets. Par ailleurs, il faut reprendre langue avec la SNCB, sa nouvelle direction et je vois la nouvelle direction prochainement, pour qu'on puisse avancer à nouveau dans les études concernant le parking de l'autre côté de la Gare, la passerelle et éventuellement un réaménagement fort coûteux, d'ailleurs, de cette Place Léopold. Donc, ce n'est pas pour tout de suite mais la question que vous posez est valable pour la Place Léopold, elle est valable un peu partout dans la Ville. On a pris une option, que je comprend, qui est respectable, magnifique,

superbe mais je vois beaucoup de personnes peu valides ou invalides en voiturette, des malvoyants, des non-voyants éprouver les pires difficultés à se retrouver sur des trottoirs, des pires difficultés à voyager en ville parce que on a beau me dire tout ce qu'on veut mais sur ces pavés-là, qui ne sont pas des pavés plats avec un joint peu perceptible, c'est extrêmement compliqué et c'est vrai partout, en ce compris sur la Grand Place, etc. Alors, je ne vous cacherai pas que dans mes insomnies j'ai parfois quelques visions là-dessus, si vous me permettez cette expression Monsieur MERCIER, mais pour l'heure, compte tenu de nos moyens financiers, il faut absolument que nous allions par priorités. Donc, la concertation certainement, le feu rouge, nous mettons le turbo pour tenter d'apporter une solution, le reste on l'examine et enfin, pour ce qui concerne l'idée de prix, à la fois soit symbolique, soit sous une autre forme à discuter, je suis tout à fait favorable, on s'en ouvrira au Collège, on en parlera avec l'Echevin de l'Economie. Mais c'est vrai qu'à l'instar d'un prix que l'on donne pour un commerce ou pour une entreprise qui s'intègre dans l'urbanisation, dans la rénovation urbaine de la Ville, je pense que ce serait très bien si l'on pouvait accorder un prix qui stimulerait une institution ou une entreprise qui accomplit un grand effort d'intégration des moins valides par des infrastructures adéquates. Et donc, je trouve que c'est une belle idée. Je demande simplement à l'Echevin et à l'Echevine, avec la plate-forme, de bien réfléchir, de mûrir la question et de notre côté le Collège acceptera bien volontiers ce type de proposition. Ça va?

Monsieur MERCIER, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, merci beaucoup. Peut-être une idée. Vous parlez d'investissements importants, de frais importants, peut-être un peu se renseigner au niveau de la Ville de Liège...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, j'ai vu ça, exact. Ça je l'ai vu. Par exemple, la Place de l'Opéra, ils ont des trottoirs un peu plastifiés – je ne sais pas comment il faut appeler ça – et en effet, malgré qu'ils aient quelques pavés, ils ont des parties lisses. Il y a des parties lisses aussi à Tournai et je suis en train de faire une étude sur les Grands Places mais ça c'est à mes heures perdues et je regarde ce qui se fait et vous avez raison qu'il y a dans beaucoup d'endroits ce genre de passages qui permettent notamment aux personnes handicapées de s'en sortir facilement parce que l'espace est lisse ou bien il est perceptible au toucher par un revêtement qui est différent.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Oui, alors, j'ai oublié de dire aussi mais ça, ça ne coûte pas de sous, c'est un petit peu de civisme, c'est peut-être avoir des gens dans chacun des quartiers qui font comprendre un petit peu à tous les riverains que c'est parfois très embêtant pour nous qu'une voiture soit stationnée sur un trottoir ou sur une piste cyclable.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Nous le rappellerons, Monsieur le Conseiller et on le réécrira et même nous sévrons.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Voilà! Merci beaucoup.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Alors, moyennant toutes ces informations, je pense qu'on peut approuver le 62?

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

63^e objet: Règlement d'ordre intérieur relatif à l'organisation des funérailles
Gestion des Cimetières

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, j'ai une question de Monsieur Bernard BEUGNIES sur un collecteur qui est situé à la hauteur du numéro 85 de la rue Boussoit, collecteur qui serait bouché selon vous, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je crois que vous avez été sur place, Monsieur le Bourgmestre, donc... Alors, voilà, donc, depuis des années, le collecteur situé à la hauteur de la rue de Boussoit est bouché. Les causes sont d'ailleurs connues. Jusqu'à l'entrée de la réserve, les tuyaux sont propres mais les 300 m suivants, ils sont complètement bouchés. Les arbustes, les racines de toutes sortes, passent même par les jointures. Cela a pour conséquence que par des fortes pluies, ce qui est d'ailleurs, on peut le constater, de plus en plus le cas, les eaux ne peuvent pas s'écouler, d'où un reflux vers la rue et les maisons en contrebas. Ainsi, les pompiers sont régulièrement appelés, les caves et cuisines des riverains sont remplies de boues. D'ailleurs, je crois que la taxe sur l'égouttage a été suspendue dernièrement pour cette raison et on ne peut que vous en remercier. En outre, depuis 15 ans, les deux côtés de la rue sont peu à peu occupés par des constructions, dont un home, Le Chèvrefeuille, qui a construit une nouvelle annexe et raccordé le tout au même collecteur, bouché. Il faut encore ajouter que depuis des années, Boussoit, donc qui appartient à la commune de La Louvière, est venu également se raccorder sur ce collecteur se trouvant pourtant sur Mons. Lors d'une réunion citoyenne à Havré, une promesse avait été faite aux riverains pour qu'au moins, provisoirement, la situation soit réglée. Et comme suite à une nouvelle réclamation de ces derniers, le Service des Travaux a réexaminé la situation pour trouver une solution provisoire acceptable. En effet, vu les moyens limités de la Ville, des choix évidemment s'imposent, on a pu constater que les demandes en investissements des différents services ont d'ailleurs dû être diminués de plus de la moitié. Néanmoins, après les inondations de fin octobre, l'Echevin des Travaux a été sur place, avec le Commissaire GARIN et le Chef des Travaux de la Ville. De cette visite, il semblait que l'on pouvait envisager de desceller les tuyaux à partir de ceux qui sont bouchés et ainsi

évacuer les eaux vers les terres jouxtant la réserve naturelle. Un dossier technique devait être élaboré dans ce sens. Comme il ne cesse de pleuvoir et que les riverains sont souvent sous eaux, certains ont même loué un container pour y mettre tout ce qui se trouve dans leurs caves inondées, je souhaite savoir: 1) quelle solution provisoire va être mise en œuvre et quand? 2) s'il s'agit de la solution provisoire de desceller les tuyaux à partir de ceux qui sont bouchés et ainsi d'évacuer les eaux vers les terres jouxtant la réserve naturelle, cette solution ne risque-t-elle pas de polluer? Ainsi l'étang de la réserve naturelle qui se trouve de l'autre côté a progressé de plus de 30 cm depuis un an et les eaux polluées des égouts y arrivent. Alors qu'une station de captage y pompe l'eau de la nappe aquifère qui se trouve en dessous. 3) quand peut-on envisager une solution définitive, est-ce qu'on peut compter sur le prochain plan triennal? Et enfin, 4) si l'obstruction du collecteur provient aussi du fait que la commune de La Louvière, donc Boussoit, est venue ainsi se raccorder sur un collecteur se trouvant à Mons, n'en va-t-il pas aussi de la responsabilité de La Louvière qui, en toute logique, devrait participer aux frais? Ne peut-on pas prendre des contacts avec les responsables de la Ville de La Louvière afin de leur faire prendre conscience de leurs responsabilités et, éventuellement, de les inviter aussi à participer aux travaux, ce qui semblerait logique. Voilà donc les questions auxquelles nous souhaitons une réponse et je vous en remercie d'avance.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, sur le fond, Monsieur l'Echevin va vous répondre. Sur la forme, permettez-moi de vous rappeler l'article 21 de notre règlement communal que vous avez voté, qui limite les questions à 10 lignes maximum. J'imagine que c'est la lenteur de l'expression qui donnait l'impression de plus de 10 lignes.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: C'est-à-dire, Monsieur le Bourgmestre, les questions ne font pas plus de 10 lignes. Mais afin de vous permettre de mieux comprendre le sens de mes questions, j'ai expliqué la situation.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pour m'aider à comprendre...

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: parce que si j'avais simplement posé des questions sans expliquer, vous auriez pu ne pas comprendre!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie de cet effort. Bien, donc le règlement est et restera respecté, sur la forme, Monsieur l'Echevin, sur le fond.

Monsieur R . BIEFNOT, Echevin: Merci, Monsieur le Bourgmestre, merci, Monsieur le Chef de groupe du MR pour cette longue question. Alors, tout d'abord, je voudrais vous dire que la situation de la rue de Boussoit ne m'est pas du tout inconnue, et elle n'est pas inconnue du Collège non plus puisque vous avez cité une date de réunion, en tout cas une

période de dates de réunions, nous en avons déjà eu plusieurs puisque, dès le départ de l'installation du Collège, l'Echevin DARVILLE et moi-même étions allés sur place, dans ce quartier qui est dans une situation assez épouvantable en matière d'égouttage. La dernière fois, effectivement au mois d'octobre, et je me permets de corriger, il s'agissait de Monsieur DUVEAU qui est le Directeur adjoint, et de Monsieur BARA qui est le Commissaire de Proximité et pas Monsieur GARIN, mais enfin, cela n'a pas d'importance, vos informations étaient presque exactes. Bien, vous avez raison aussi de dire que la situation est tellement préoccupante que le Collège, en matière de taxe d'égouttage a décidé d'exonérer les riverains, c'est chose normale puisque s'il y a un égouttage en place, il ne fonctionne pas bien. Alors, pour ce qui est des réponses à vos questions, la seule solution possible, et là je pense qu'il est nécessaire d'être responsable lorsque l'on donne des réponses et ne pas laisser croire aux gens qu'une solution définitive à leurs problèmes peut être trouvée en deux coups de cuillères à pot, la seule solution consisterait à traiter les 300 m qui sont en aval et qui sont effectivement bouchés en remplaçant ces 300 m par un pertuis, je vais vous passer les détails techniques, etc, mais, qui aurait une meilleure portance dans une zone marécageuse, ce qui est le cas. Ceci étant, évidemment, lorsqu'il y a 300 m d'égouttage à faire, il y a un coût et le coût estimé, première estimation, bien entendu, nous amène à €450.000, pas loin de 20 millions anciens, on sait très bien ce que cela peut représenter et il est donc impossible de pouvoir le faire sans le faire dans le cadre du triennal. Le Collège, au mois de septembre dernier je pense, a marqué son accord pour que ce projet soit inscrit au prochain triennal 2004-2006. Mais, je voudrais quand même attirer votre attention sur le fait que cela c'est une position que le Collège a prise, évidemment, en vertu des problèmes que rencontre la population, mais il faut savoir que ce triennal n'est toujours pas établi, il le sera dans le courant du premier semestre 2003. Que, bien entendu, ce triennal devra tenir compte de toutes les priorités. Vous avez signalé vous-même que, et c'est toujours le problème au niveau du Service des Travaux, les demandes sont innombrables, les moyens, eux, sont limités. Et dès lors, dans l'état actuel des choses, si la volonté du Collège est de faire en sorte que ces travaux soient inscrits au triennal 2004-2006, cela veut dire donc réalisés entre 2005-2007, nous sommes bien d'accord, il n'est pas encore certain que, en fonction des moyens disponibles, ce projet, à l'heure actuelle où je vous parle, soit retenu dans le plan triennal. Je tiens à le dire. Parce que c'est la réalité à ce stade-ci. Il y a une volonté, nous devons avoir les moyens. En ce qui concerne les solutions provisoires, les services techniques sont assez perplexes. En fait, il est possible que l'on puisse faire un léger curage de cette partie bouchée, ce qui devrait, en

principe, améliorer légèrement la situation des riverains mais je dis bien, alléger la situation. Je voudrais vous dire aussi qu'il n'a jamais été question, je ne sais pas d'où viennent vos informations, mais qu'il n'a jamais été en tout cas question de desceller les tuyaux à partir de ceux qui sont bouchés et ainsi, comme vous le disiez, permettre l'évacuation des eaux sur les terres jouxtant la réserve naturelle, tout simplement parce que la Ville de Mons serait en infraction avec la réglementation. Et donc, je m'inscris en faux, il n'a jamais été question évidemment d'opter pour une quelconque solution de ce type. Voilà, je pense avoir tenté de vous répondre en faisant le point le plus honnêtement possible. Nous sommes conscients, au Collège, que ce problème doit être réglé, il y a malheureusement dans notre Ville d'autres endroits également qui ont dû subir encore ici entre la Noël et la Nouvelle Année, ces problèmes d'égouttage, nous essayons d'y répondre du mieux que nous pouvons. En ce qui concerne La Louvière, il y a une disposition qui a été prise et donc je peux vous dire que, préalablement, nous aurons des contacts qui vont être pris avec la Ville de La Louvière justement, en vue d'établir, le cas échéant, un marché conjoint, le collecteur en question évacuant également les eaux usées en provenance de leur territoire. C'est en tout cas notre intention de le faire.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur l'Echevin. Alors, Monsieur BEUGNIES, puisque vous avez la parole, si vous pouviez développer votre interpellation relative à des avances d'aide aux sinistrés, je pense.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Là, on peut faire plus que 10 lignes, ici. Je peux faire plus de 10 lignes, ici, c'est une interpellation!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, oui! Faites comme vous l'entendez!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je vous remercie. Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, suite au phénomène nouveau d'augmentation des crues que nous connaissons ces derniers temps et les conséquences qu'elles engendrent pour certains de nos concitoyens, je voudrais simplement ici, à l'occasion d'un débat public, comme il doit en exister en démocratie, soumettre à votre appréciation des réflexions et surtout, sur base de ces réflexions, soumettre des propositions au Collège, propositions que le Collège estimera et pourra, s'il le souhaite, soumettre lui-même prochainement au vote du Conseil communal. Bien entendu, je suis persuadé que le Collège et en particulier le Bourgmestre, n'a pas attendu les propositions que je vais faire pour agir, il me le confirmera très certainement et je l'en remercie d'avance. Il faut aussi souligner les efforts faits par la Région vis-à-vis des communes sinistrées. Ainsi le Ministre Charles MICHEL a rappelé qu'en date du 24 octobre 2002, suite à une décision du Gouvernement Wallon, les

communes ont la possibilité d'obtenir des prêts sans intérêts au CRAC, afin qu'elles puissent indemniser directement les personnes victimes d'inondations. C'est donc là une opportunité que la Ville de Mons peut saisir. Dès lors, on peut concevoir pour une commune divers moyens à mettre en œuvre pour aider les sinistrés. Moyens allant de l'extrême prudence et donc minimalistes à des solutions plus osées dont je vais vous entretenir. Premièrement, la solution, je vais dire, de prudence. Le budget de la Ville étant tout juste en équilibre, la Ville peut néanmoins demander un prêt sans intérêts au CRAC afin d'avancer un pourcentage à déterminer, des montants réclamés et uniquement pour des sinistrés se trouvant dans les zones reconnues par le Fonds des Calamités. Par exemple, avec 24 % du montant, l'on ne prend aucun risque. Cette mesure implique d'attendre un peu la détermination des zones par le Fonds des Calamités. Dans ce cas, on peut dire que la commune ne prend aucun risque, la commune est, en outre, subrogée dans les droits des sinistrés et sera donc indemnisée en lieu et place de ces derniers par le Fonds des Calamités. La commune peut aussi demander à la Région Wallonne l'aide de fonctionnaires. En effet, le Ministre Charles MICHEL a proposé au Gouvernement Wallon que la Région Wallonne mette à disposition des communes, des fonctionnaires qui aident les sinistrés à remplir correctement les formulaires relatifs au Fonds des Calamités. Deuxièmement, une mesure que je qualifie d'intermédiaire, un peu plus audacieuse et surtout innovante, c'est la constitution, par la commune, d'un comité communal qui va mener, carrément, une procédure parallèle. Ce comité composé du Bourgmestre, d'Echevins, de Conseillers communaux, de fonctionnaires, par exemple du Service Incendie, de la Police ou des Travaux et surtout d'un expert en assurances. Par exemple, on pourrait demander un expert de la SMAP. Ce comité va établir les dossiers des sinistrés. D'emblée, nous savons le gros avantage de la procédure, qui consiste dans le fait que lorsque les dossiers arrivent au Fonds des Calamités, ils ont nettement plus de poids. En effet, c'est une commune qui se subroge aux sinistrés, pris individuellement et, en outre, les dossiers sont non seulement mieux élaborés mais le Fonds des Calamités sait que l'estimation des dégâts est établie sérieusement par un professionnel qui a rendu visite aux sinistrés. Conclusion, les indemnisations par le Fonds des Calamités se font beaucoup plus rapidement. Alors, pour cette mesure intermédiaire, les fonds peuvent, bien entendu, être avancés par la commune. Mais ici, ces fonds sont octroyés par décision motivée du Collège sur base de l'avis du comité chargé d'examiner les dossiers. Ces aides servent aux réparations de première nécessité ou pour subvenir aux besoins substantiels et vitaux des sinistrés. Alors, question importante: faut-il, avant d'avancer les fonds, attendre la

reconnaissance des zones par le Fonds des Calamités et ne rentrer que les dossiers appartenant à ces zones? Compte tenu des critères de prudence et de la situation financière de la Ville, on est tenté de répondre par l'affirmative. Ainsi, la Ville de Mons a rentré au Gouvernement Provincial, 200 demandes d'indemnisations pour un montant global de €250.000. Mais je ne peux m'empêcher d'évoquer certains principes et mêmes valeurs qui me font penser que l'on pourrait envisager d'élaborer, à tous niveaux de pouvoir, d'autres solutions. Tout d'abord, on peut s'interroger sur la logique d'indemnisation par zone et non par cas. En effet, une personne qui a subi de graves préjudices pourrait ne pas être indemnisée par le seul fait que son préjudice n'a pas lieu dans une zone reconnue. Alors qu'un léger préjudice serait indemnisé parce qu'il a lieu dans une zone reconnue. Alors, j'en viens à la mesure audacieuse. La mesure audacieuse consisterait donc à ce que, sur base du rapport du comité communal créé pour établir les dossiers, des avances de fonds doivent être, envers tous sinistrés, retenues avec évidemment, j'en conviens, le risque financier pour la Ville que par la suite certains sinistrés ne soient pas indemnisés par le Fonds des Calamités. L'on pourrait quand même limiter fortement ce risque ou envisager, par la suite, de créer par exemple une sorte de fonds communal de solidarité des calamités. Comme vous pouvez le constater, ce sujet nous tient particulièrement à cœur. En effet, nous pensons que toute action politique, au sens noble du terme, c'est-à-dire la conduite de la cité doit reposer, même au niveau communal, je dirai même surtout au niveau communal, niveau le plus proche des citoyens, doit reposer sur des principes de base et des valeurs. Or, dans le principe d'égalité et notamment d'égalité des chances, si l'on peut discuter sur le fait que la société ne doit pas nécessairement compenser le sort d'un individu, lorsque ce sort est le résultat de son choix, choix explicite ou même implicite, par exemple le résultat d'un manque d'efforts personnels, il nous paraît évident que lorsque le sort d'un individu n'est, non plus le résultat de son choix personnel, mais le résultat de circonstances indépendantes de sa volonté, que là, en fonction de ce principe d'égalité des chances, la société, les pouvoirs publics doivent compenser et, dès lors, la solidarité s'exercer. C'est indiscutablement le cas. Par exemple pour un handicap physique comme mon ami Willy MERCIER vient d'en faire part au Conseil. Mais c'est aussi et surtout le cas lorsque des personnes sont touchées par des catastrophes ou simplement des calamités naturelles. En effet, les catastrophes naturelles sont, à l'évidence, tout à fait indépendantes de l'attitude ou de la volonté des individus. Elles font partie de ce que l'on peut appeler la grande loterie de la nature. Dans ces circonstances, de tout temps et en tous lieux, la solidarité humaine s'est exercée et s'exerce. Je suis persuadé que nos concitoyens en sont parfaitement

conscients et qu'ils comprennent parfaitement ce principe de base de la solidarité. Demain, chacun d'entre eux, chacun d'entre nous peut devenir un sinistré. C'est pourquoi je ne suis pas du tout certain que dans de telles circonstances nos concitoyens, pour autant qu'on leur explique convenablement, n'accepteraient pas de faire preuve de solidarité en aidant d'urgence les personnes les plus démunies, victimes d'une calamité naturelle, calamité naturelle qui ne serait pas compensée par le Fonds des Calamités. Voilà, Monsieur le Bourgmestre, chers Collègues, les idées et les suggestions que nous voulons soumettre à votre appréciation et nous faisons entièrement confiance au Collège pour la suite qu'il estimera réserver pour le bien des habitants de notre Ville. Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Nous prenons acte avec intérêt de l'attention que vous prêtez à cette question mais vous pouvez quand même imaginer que les membres du Collège et principaux responsables de ces questions ne sont pas restés les bras ballants en attendant cette interpellation pour soulager et intervenir à l'égard de nos concitoyens. Tout d'abord, c'est clair que durant les inondations, à la fois nos services techniques et le Service Incendie œuvrent du mieux qu'ils peuvent pour apporter un soulagement immédiat. Deux, il y a eu une estimation des dégâts rapidement faite, adressée d'ailleurs au Gouverneur dans des délais extrêmement courts, pour favoriser la prise en compte de dossiers sur le Grand Mons par le Gouvernement Fédéral. Trois, à la demande du Collège, nous avons envoyé, maison après maison, des représentants de notre service de médiation de quartier, j'ai ici un rapport très détaillé avec tantôt des caves inondées, tantôt des dégâts plus importants et nous nous sommes mis à la disposition de nos concitoyens pour les aider à remplir les formulaires qui parfois, il est vrai, sont un peu difficiles à déchiffrer. Donc cela, nous l'avons fait et nous continuerons. Pour ce qui concerne une éventuelle avance, sur le principe, le Collège peut envisager la chose d'une manière positive mais nous devons impérativement nous assurer des limites de l'exercice. J'ai devant les yeux ce qui s'est fait à Jodoigne, avec une avance pour les réparations de premières nécessités et pour subvenir aux besoins substantiels et vitaux. Donc, je voudrais me permettre à cet égard de bien rectifier parce que, à vous entendre, j'ai peut-être mal compris et j'avoue que ce soir j'ai une petite difficulté dans l'oreille droite, mais à vous entendre, on aurait dû intervenir pour pallier, finalement, ce que pourrait faire le Fonds des Calamités, voire les assurances, à Jodoigne dont le Bourgmestre, vous le connaissez bien, c'est Monsieur WAEL, le Bourgmestre faisant fonctions je parle, et donc je relis l'article 2, c'est parce que j'ai été voir si le "vrai" Bourgmestre était présent au Conseil communal, il

ne l'était pas. Donc, c'est peut-être pour cela que ce n'est pas aussi généreux que ce que vous avez exprimé. Mais pour redevenir sérieux, c'est bien une réparation de première nécessité pour subvenir aux besoins vitaux. C'est clair que l'idée qui est derrière cette décision, c'est que quand des personnes se trouvent véritablement dans la dèche, qu'à un moment donné il faut quand même intervenir. J'imagine, dans une famille où il y a des enfants, il n'y a pas de chauffage, tout ce genre de choses, donc. Nous, nous avons, avec notre service du CPAS, des interventions immédiates de cette nature. Donc, nous avons des services qui, pour tous ces aspects liés aux premières nécessités, aux besoins substantiels et vitaux, nous, nous pallions la situation. Donc, nous avons ces services et nous le faisons. Ceci étant, ce que je me propose, c'est que nous interroguions le Ministre Charles MICHEL parce que moi je voudrais vraiment comprendre ce dont on parle. Est-ce que ces avances sont récupérées à un moment déterminé? Moi qui ai connu autant de Gouvernements, il faut toujours être très prudent par rapport aux déclarations d'un Ministre, on ne sait jamais... Bon. Mais, très clairement, il faut vraiment qu'on examine, que fait-on si la zone n'est pas reconnue au Fonds des Calamités? Que fait-on pour toute la partie non couverte par les assurances? Que fait-on quand les assurances n'interviennent pas? Donc, je voudrais avoir l'assurance, la garantie régionale que dans ces conditions, les instruments que nous mettrions éventuellement en œuvre, que le coût de ces instruments soit couvert par la Région et que nous récupérions les moyens financiers. Donc, je partage à 100 % cette opinion selon laquelle tous nos services doivent être à la disposition de la population. Je pense qu'il faut répondre, comme on le dit à Jodoigne, aux premières nécessités, aux besoins substantiels et vitaux, je trouve cela tout à fait normal, on ne peut pas laisser des familles dans la dèche, mais il faut quand même que l'on examine avec toute la portée économique et le caractère d'antécédents que pourraient constituer une telle décision, donc je propose que nous interroguions, dans le détail, le Ministre à cet égard.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Non, ce n'est pas la peine de faire dire non à Charles MICHEL...! Je peux répondre à sa place. Monsieur le Bourgmestre, vous lisez la presse comme moi, jamais le Ministre Charles MICHEL n'a dit que la Région allait indemniser des sinistrés qui ne seraient pas dans la zone des calamités. Par contre, à Jodoigne, il y a une procédure, puisque c'est vous qui parlez de Jodoigne, moi je ne voulais pas parler de Jodoigne, mais comme vous en parlez, il y a une procédure parallèle, je sais bien que vous avez le dossier, mais je ne l'avais pas envoyé pour le mettre dans le dossier, mais par contre à Jodoigne...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: vous n'allez pas me reprocher de me référer...

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: par contre à Jodoigne il y a une procédure parallèle, indépendamment si les gens sont oui ou non situés dans une zone reconnue par le Fonds des Calamités, voilà.

Monsieur B. BIEFNOT, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, à moins que la géographie n'ait changé d'ici quelques heures, il me semble que Jodoigne a été cité et nommé explicité par notre Collègue dans un courrier.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, je prends acte, à ce stade, que vous pensez pouvoir répondre en lieu et place du Ministre Charles MICHEL...

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: ce qui est certain, M; le Bourgmestre, c'est que, indépendamment de l'aspect financier, le seul fait que ce soit une commune qui rentre les dossiers pour les gens et qui met un fonctionnaire de la SMAP à disposition des gens, cela accélère, j'ai eu la personne à Jodoigne qui s'occupe de cela, et il m'a dit cela augmente terriblement l'indemnisation. Donc, c'est déjà positif de ce côté-là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, dans le sens qui a été évoqué, bien que je ne mette pas en doute la connaissance que vous avez du dossier ou votre capacité de répondre au nom du Ministre, vous nous autorisez quand même à lui poser la question formellement, un petit écrit, une petite lettre, quelques assurances, par les temps qui courent, ce n'est pas plus mauvais et donc, nous allons faire cela également. Merci. Reste une interpellation de Monsieur MARTIN sur les déchets verts.

Monsieur MARTIN, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Donc, effectivement, mon interpellation porte sur la collecte des déchets verts qui, depuis plusieurs mois et notamment depuis l'été dernier n'est plus assurée alors qu'elle l'était auparavant par le Service Elis, qui dépendait, si mes informations sont bonnes, de l'asbl Télé Assistance. Alors, la raison de cet arrêt est bien connu puisqu'on sait que ce service était auparavant subsidié par la Région Wallonne et que la Région a coupé l'octroi des subsides et connaissant l'état des finances communales, il était évidemment difficile de reprendre le service au pied levé. Alors, j'avais interrogé l'Echevin, il y a quelques mois en Commission, qui m'avait expliqué qu'effectivement la reprise de ce service, dont la nécessité n'était pas démentie, était assez complexe notamment dans ses modalités mais qu'il étudiait néanmoins cette possibilité. Je souhaiterais aujourd'hui savoir où en est le Collège dans sa réflexion, savoir où en est la proposition que les services doivent faire en la matière et si l'on va relancer ce service d'ici le printemps prochain et selon quelles modalités. Voilà, je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin.

Monsieur BIEFNOT, Echevin: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, merci pour votre interpellation. Il est exact que le problème de l'évacuation des déchets verts constitue là aussi un des problèmes importants et il est vrai que chaque année, dès que le beau temps revient, nombreux sont les citoyens qui nous contactent pour connaître les possibilités de l'évacuation de ces déchets verts. Et c'est vrai, vous l'avez signalé, que jusqu'au mois de juin dernier, l'asbl Elis offrait, pour un coût relativement modeste, l'enlèvement de ces déchets verts mais pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes âgées. Devant le nombre de demandes qui, je le crois, non seulement n'est pas démenti mais est confirmé puisque j'ai les chiffres de 2000 et 2001, près de 1300 demandes en 2000 et pour les cinq premiers mois de 2001, 618. On est donc dans une progression évidente. Nous avons constaté évidemment le nombre d'appels depuis la suppression d'Elis et nous nous sommes rendus compte qu'il était nécessaire de réfléchir – et je vous l'avais dit en Commission – à la reprise par les Services des Travaux de la Ville de Mons de cette évacuation des déchets verts mais il était peut-être important d'élargir le champ d'application, à savoir que les personnes moins valides, les personnes âgées de plus de 65 ans, certes, c'est important mais il existe aussi bon nombre de citoyens qui ont des difficultés à évacuer, qui n'ont pas un terrain derrière chez eux pour faire du compostage. Et donc, le Collège, dans un premier temps a marqué son accord pour, effectivement, reprendre le service et proposer ce service à l'ensemble de la population. Bien entendu, ce service était évidemment non pas à créer mais le règlement taxe, le règlement pour la perception évidemment d'une redevance pour cet enlèvement a été mis en chantier depuis le mois de juillet, je pense, de l'an dernier. Ça prend toujours un tout petit peu de temps. Maintenant, je peux vous dire que nous en sommes vraiment dans la dernière ligne droite puisque nous avons encore deux réunions. L'une qui est prévue le 15, c'est-à-dire après-demain et l'autre le 22 janvier avec les différents services, de manière à vraiment peaufiner les derniers détails, à savoir le montant du sac tel qu'il sera. Nous pouvons déjà vous dire que le service sera en place pour le printemps qui s'annonce. Le service qui gère la proximité aura en charge la collecte des demandes. Vous savez qu'il existe un numéro de téléphone vert depuis maintenant dix mois, – téléphone vert, ça veut donc bien dire ce que ça veut dire, c'est un numéro de téléphone gratuit – les citoyens pourront téléphoner. Ce sont les Services de la Logistique qui effectueront l'enlèvement, c'est une petite équipe que l'on met en place. Voilà, à ce stade-ci, le montant reste encore à fixer. Pour ce service que nous allons rendre évidemment à la population, j'imagine que, élargissant à l'ensemble de la population, les demandes seront évidemment plus nombreuses mais je pense que c'est un

service qu'il est indispensable de reprevoir au niveau de la Ville de Mons. Je pourrai vous donner dans les prochaines semaines, lorsque le Collège l'aura définitivement arrêté, le montant de la redevance pour ce sac "déchets verts".

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, avant de passer au huis clos, chers Collègues, eu égard à cette bonne nouvelle, selon laquelle les élections se tiennent le 18 mai – les élections, c'est toujours une bonne nouvelle, c'est une preuve de santé de la démocratie! – compte tenu aussi du fait que nous devons travailler dans la sérénité et éviter de faire interférer les élections législatives avec notre action pertinente et percutante de la Ville, compte tenu, enfin, que les dates retenues, notamment d'avril me paraissent trop proches pour que la sérénité prévale au Conseil Communal par rapport à la date du 18 mai, nous vous suggérons que le Conseil du 28 avril soit avancé au 14.

Madame COLINIA, Echevine: Ce n'est pas le lundi de Pâques?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce n'est pas le lundi de Pâques, j'ai encore du respect pour ce genre de journée! C'est le début des vacances scolaires mais j'imagine que tout le monde n'est pas en vacances scolaires! Et que les Conseillers Communaux impliqués qu'ils sont à des titres divers dans les différentes campagnes pour la Chambre ou pour le Sénat, le soutien que nous devons apporter à chacune de nos formations politiques, nous sommes tous présents. Donc, je suggère le 14, ça va? C'est bien ce que je pensais, c'est une image que l'on se faisait que tous les Conseillers Communaux partaient à la Costa del Sol, mais c'est pas ça du tout! Je savais bien qu'on travaille! Bon, ok! Je passe au huis clos en remerciant et les membres de la presse et le public très nombreux qui nous a suivi aujourd'hui!

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents: Mme GUEPIN, MM. SPEER, MILLER, Mme JOARLETTE

64^e objet: PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration.

1^e 4784

ADOPTE – 70^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Révision d'un traitement d'attente octroyé à un chef de service administratif durant sa période de disponibilité pour maladie. 1^e 3357

ADOPTE – 71^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Prorogation d'une interruption de carrière à $\frac{1}{2}$ temps accordée une employée d'administration. 1^e 4487

ADOPTE – 72^e annexe

65^e objet: PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Octroi d'une pause carrière à $\frac{1}{2}$ temps à une technicienne de surface définitive. 1^e 4359

ADOPTE – 73^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Octroi d'une pause carrière à $\frac{4}{5}$ temps à une technicienne de surface définitive.
1^e 3503

ADOPTE – 74^e annexe

66^e objet: PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Démission honorable de ses fonctions accordée à un employé de bibliothèque. 1^e 2670

ADOPTE – 75^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Démission partielle de ses fonctions accordée à un employé de bibliothèque.
1^e 4255

ADOPTE – 76^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 72^e objet: PERSONNEL OUVRIER. Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un contremaître. 1^e 2791

ADOPTE – 77^e annexe

67^e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires. 8^e/1^e
3305/3306/3308/3284/3135/3310/3154/3148/3230

ADOPTE – 78^e à 86^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8^e/1^e 3011/3060/3258

ADOPTE – 87^e à 91^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.
8^e/1^e 3021/8086/3061

ADOPTE – 92^e à 94^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Modification de la délibération du 14.5.1968 concernant une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6097

ADOPTE – 95^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique. 8^e 1^e 3307/3290

ADOPTE – 96^e et 97^e annexes68^e objet: ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Démission honorable, en vue de sa mise à la pension prématurée définitive d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 5828

ADOPTE – 98^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Congé pour l'exercice d'une mission auprès d'un organisme de jeunesse d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 8075

ADOPTE – 99^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Modification de la délibération du Conseil communal du 18.11.2002 portant désignation d'un chargé de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8339

ADOPTE – 100^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Modification de la délibération du Conseil communal du 18.11.2002 portant désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8406

ADOPTE – 101^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8415

ADOPTE – 102^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6508

ADOPTE – 103^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 2^e 8371a

ADOPTE – 104^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Mise en disponibilité pour maladie d'une sous-directrice. 8^e 2^e 5594

ADOPTE – 105^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- i) Octroi de mi-temps médicaux à un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6220

ADOPTE – 106^e annexe69^e objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Modification de la délibération du 18 novembre 2002 désignant un professeur de violon, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3195

ADOPTE – 107^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur de piano, à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 8126

ADOPTE – 108^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3309

ADOPTE – 109^e annexe70^e objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps. 8^e 2^e 8371

ADOPTE – 110^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental à une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8032

ADOPTE – 111^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

71^e objet: INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE –
PROMOTION SOCIALE – Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours (Carrefour
Formation). 8^e 2^e 7823

ADOPTE – 112^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2002.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====